Communauté Sud GOELO
22, rue Pasteur
22680 ETABLES SUR MER

Extrait des délibérations du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 22 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le 22 octobre 2009 à 18 heures 30 , les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 14 octobre 2009.

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Frédéric BERROD, Christian URVOY, Philippe GUEGAN, Anne LE ROY, Marie Françoise LE LEPVRIER
ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN, Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND
LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE, Nicolas HEURTEL
PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Georges BREZELLEC, Martine POIGNONNEC, Dominique BLANC, Mathieu TANON
TREVENEUC : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Mariannick KERVOELEN par Martine POIGNONNEC, Isabelle QUERE par Mathieu TANON

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Georges BREZELLEC

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

DELIBERATION N°2009-095

Compromis de vente : M NICOL et la Communauté Sud Goëlo

La Communauté de communes a signé, en date du 11 octobre 2007 un compromis de vente avec Monsieur Alain Nicol pour des biens immobiliers situés sur la commune de LANTIC. Celui-ci est arrivé à échéance depuis le 11 octobre 2008. Aussi sur les conseils de Mtre BOIS, il convient de renouveler le compromis de vente (ci-joint projet).
Rappel des éléments essentiels :

- le prix de vente est consenti à 3 € HT/m2
- l'acte devra être régularisé au plus tard dans les 30 jours de l'obtention de la dernière des autorisations d'urbanisme devenue définitive, purgée de tout recours et retrait, soit au plus tard le 31 décembre 2010.

Vu l'avis favorable du bureau du 29 septembre 2009

Après en avoir délibéré, après vote ayant donné : - Abstentions : 2 (F. BERROD, G. BERTRAND)
- Pour 21

Le conseil communautaire :

- Accepte de renouveler le compromis de vente entre la communauté de communes et Mr Alain Nicol.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

---